

Tarif public conseillé

Applicable à partir du 1er janvier 2015.
Prix hors taxes.

Conditions Générales de Vente

Commandes. Nous ne fabriquons, en principe, que des produits sur commande, les acheteurs étant ainsi à même de choisir eux-mêmes, dans le cadre de notre concept de couleurs, les étoffes, les coloris et les fournitures. Des modifications ultérieures de la commande ne seront prises en considération que si notre production le permet encore. Il peut arriver que les couleurs et les teintes de bois ne correspondent pas exactement aux illustrations et descriptions données dans les prospectus. Nous nous réservons les différences survenues dans les modèles illustrés et décrits.

Des modifications de construction dues à des améliorations de production ou à des améliorations de production ou à des progrès techniques, des différences de structure dans la madrure ainsi que des différences minimales dans les teintes ne donnent droit à aucune réclamation.

Nous communiquons, sur requête, les besoins en étoffes de recouvrement. Il en va de même pour les prix des modèles devant être perçus avec les étoffes envoyées.

Délais de livraison. Les indications concernant les délais de livraison se basent sur une planification faite avec soin; elles sont toutefois données sans engagement et se rapportent à la date à laquelle la marchandise est expédiée de la fabrique. Si le délai de livraison est dépassé, l'acheteur n'est pas autorisé à annuler l'ordre ou à réclamer des dommages-intérêts. Au cas où des livraisons partielles seraient effectuées, chacune d'entre elles sera considérée comme une affaire particulière au sens des conditions générales de vente.

Livraisons. La livraison s'effectue franco domicile ou gare la plus proche. Si le montant de la facture dépasse CHF 20.000,- une livraison directe au destinataire final est possible.

L'emballage n'est pas facturé séparément et n'est pas forcément repris. Nous sommes cependant autorisés à livrer, par camion, la marchandise non emballée.

Les risques de la chose passent à l'acheteur au plus tard lors de l'envoi de la marchandise et cela même si le vendeur doit encore exécuter d'autres prestations (montage p. ex.). Si la livraison est retardée pour des causes qui ne peuvent être imputées au vendeur, l'acheteur prend à sa charge, à partir du 15ème jour qui suit la disposition à payer, les frais résultant du stockage, soit, par mois, 1/2 % du montant de la facture lorsque le stockage se fait dans les locaux du vendeur.

Prix. Les prix en vigueur sont valables pour les commandes courantes. Les prix peuvent être modifiés sans délai préalable. Dans tous les cas les prix mentionnés sur les confirmations ont force obligatoires. Les envois par grande vitesse ou par express sont pris en charge par l'acheteur.

Réclamations. Les réclamations touchant aux défauts de la marchandise ou à un nombre de pièces inexact doivent se faire dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise. Passé ce délai, nous ne sommes plus tenus de prendre en considération les réclamations. L'acheteur supportant les risques liés au transport de la marchandise, il est tenu, dans son propre intérêt, de signaler les dommages dus au transport à l'entreprise de transport concernée.

Le défaut est réparé, au choix du vendeur, soit en remettant en état les pièces défectueuses, soit en livrant de nouvelles pièces. L'acheteur ne peut renvoyer la marchandise qu'avec l'accord du vendeur.

Garantie. Le vendeur offre une garantie sur le matériel et sur la construction pour une durée de deux ans, pour autant que le dommage ne puisse pas être imputé à un usage non approprié ou à une faute de l'acheteur. Le cuir est un produit naturel; les grains et plis sont des preuves d'authenticité de cette matière. Ces caractéristiques typiques ne peuvent donner lieu à des réclamations. Sont en outre exclus de la garantie, le verre, les étoffes, le marbre, les fissures dans le vernis et dans le placage. L'acheteur est en droit d'exiger, durant la période de garantie, que les défauts couverts par la garantie ayant amené une réclamation dans les huit jours qui suivent la réception ou ayant été dénoncés immédiatement s'ils se sont révélés plus tard, fassent l'objet des réparations nécessaires ou, au choix du vendeur, que les pièces défectueuses soient remplacées par de nouvelles pièces. Toutes autres prétentions sont exclues.

Paiements. Un escompte de 2 % est accordé à l'acheteur s'il paie la facture dans les 10 jours. Les factures sont en principe payables dans les 30 jours, net. Au cas où le vendeur aurait connaissance de faits qui pourraient mettre en doute la solvabilité de l'acheteur, il peut soit se retirer du contrat de vente, soit exiger une avance immédiate s'élevant au montant total ou partiel de la vente.

Compétence judiciaire. Il est convenu que Berne sera le lieu de juridiction unique et exclusif.

Wilkahn AG
Postgasse 17
BP 808
3000 Berne 8
1. 1. 2010

Allgemeine Verkaufsbedingungen

Bestellungen. Grundsätzlich fertigen wir nur Produkte auf Bestellung an.

Dies erlaubt den Käufern, Stoffe, Farben und Kleinteile im Rahmen unseres Farbkonzeptes selber auszuwählen. Nachträgliche Abänderungen der Bestellung können nur berücksichtigt werden, wenn es unsere Produktion noch zulässt. Es ist möglich, dass Farben und Holzöne nicht genau den Abbildungen und Beschreibungen in Prospekten entsprechen. Abweichungen von abgebildeten oder beschriebenen Modellen sind uns vorbehalten. Konstruktionsänderungen, die sich durch Produktionsverbesserungen oder technischen Fortschritt ergeben, Strukturabweichungen in der Holzmaserung sowie geringfügige Abweichungen in der Farbtönung, begründen keinen Reklamationsanspruch.

Den Bedarf für eingesandten Bezugsstoff teilen wir auf Anfrage mit. Das gilt auch für Preise der Modelle, die mit eingesandten Stoffen bezogen werden sollen.

Lieferfristen. Lieferzeitangaben basieren auf sorgfältiger Planung; sie sind aber stets unverbindlich und beziehen sich auf Absendung der Ware vom Werk. Bei Überschreitung des Liefertermins ist der Käufer nicht berechtigt, den Auftrag zu annullieren oder Schadenersatzansprüche geltend zu machen. Sofern Teillieferungen vorgenommen werden, ist jede von ihnen als besonderes Geschäft im Sinne der allgemeinen Verkaufsbedingungen anzusehen.

Lieferungen. Die Lieferung erfolgt franco Domizil oder Talstation. Ab einem Rechnungswert von CHF 20.000,- ist eine Direktlieferung bis zum Endabnehmer möglich.

Die Verpackung wird nicht separat verrechnet und muss nicht zurückgenommen werden. Wir sind jedoch berechtigt, die Ware unverpackt per Camion anzuliefern.

Die Gefahr geht spätestens mit der Absendung der Ware auf den Käufer über, auch wenn der Verkäufer noch andere Leistungen (z. B. Montage) übernommen hat. Wird die Ablieferung aus Gründen, die nicht vom Verkäufer zu vertreten sind, verzögert, so werden dem Käufer, beginnend 14 Tage nach Versandbereitschaft, die durch die Lagerung entstehenden Kosten berechnet, und zwar bei Lagerung im Lager des Verkäufers pro Monat 1/2 % des Rechnungsbetrages.

Preise. Für laufende Bestellungen haben die jeweiligen Preise Gültigkeit. Preise können ohne vorherige Frist abgeändert werden. Verbindlich sind in jedem Fall die Preisangaben gemäss

Auftragsbestätigung. Eilgut- oder Express-Sendungen werden dem Käufer belastet.

Reklamationen. Beanstandungen über Warenmängel oder unrichtige Stückzahl haben innert 8 Tagen nach Empfang der Ware zu erfolgen. Verspätete Reklamationen müssen von uns nicht mehr berücksichtigt werden.

Da die Ware auf Gefahr des Käufers reist, hat dieser im eigenen Interesse Transportschäden dem betreffenden Transportunternehmen zu melden.

Die Behebung des Mangels geschieht nach Wahl des Verkäufers durch Ausbesserung oder Neulieferung der fehlerhaften Teile.

Der Käufer soll die Ware nur im Einverständnis des Verkäufers zurücksenden.

Garantie. Der Verkäufer leistet Garantie während der Dauer von zwei Jahren für Material und Konstruktion, sofern der Schaden nicht durch unsachgemäßen Gebrauch oder Verschulden des Käufers entstanden ist. Leder ist ein Naturprodukt; Narben und Mastfalten sind ein Echtheitszeugnis für dieses Material. Diese typischen Merkmale können nicht Grund zur Beanstandung sein. Von der Garantie ausgeschlossen sind ferner Glas, Stoff, Marmor, Lack- und Furnierrisse. Der Garantie unterliegende Mängel, die innert 8 Tagen nach Empfang beanstandet oder bei spätem Auftreten unverzüglich gerügt worden sind, geben dem Käufer das Recht, innerhalb der Garantiezeit die erforderlichen Ausbesserungen oder nach Wahl des Verkäufers Ersatz der fehlerhaften Teile zu verlangen. Weitergehende Ansprüche sind ausgeschlossen.

Zahlungen. Bei Bezahlung der Rechnung innert 10 Tagen werden dem Käufer 2 % Skonto gewährt. Grundsätzlich sind die Rechnungen innert

30 Tagen rein netto zu begleichen. Werden dem Verkäufer Umstände bekannt, die die Kreditwürdigkeit des Käufers zweifelhaft erscheinen lassen, so kann er entweder vom Kaufvertrag zurücktreten oder sofortige Vorauszahlung der ganzen Verkaufssumme oder eines Teiles davon verlangen.

Gerichtsstand. Als einziger und ausschliesslicher Gerichtsstand wird Bern vereinbart.

Wilkahn AG
Postgasse 17
Postfach 808
3000 Bern 8
1. 1. 2010